FRC 1
94802
Case
FRC
17056

FEUILLETON
DES RÉSOLUTIONS
ET DES PROJETS DE RÉSOLUTION.

(N.° 4.)

N.° 9. *RAPPORT fait au Conseil des Cinq-cents, par* JEAN DEBRY, *représentant du peuple, au nom de la commission chargée d'examiner les rapports des représentans du peuple sortis des prisons de l'Autriche.*

Séance du 24 Pluviôse, an IV.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

JE viens, au nom de la commission que vous avez chargée d'examiner les rapports de nos collègues Camus, Lamarque, Drouet, Bancal et Quinette, présenter à votre délibération les différens articles de résolution que cette affaire exige; je les ferai précéder des considérations graves qui sortent, tant de ce qui vous a été dit à cette tribune, que du résultat de nos conférences sur cet objet.

Le droit des gens a été violé; les intérêts sacrés que les nations les plus barbares respectent entre elles, ont été foulés aux pieds; trente-quatre mois de captivité ont pesé sur la tête d'hommes innocens que leur caractère ou leur dévouement devait garantir de la violence; et cet attentat horrible, froidement exécuté, fait suite à cette longue série de crimes dont le despotisme royal est coupable envers l'humanité, et dont il est bien temps que les peuples soient vengés.

Déjà la juste publicité que vous avez donnée aux rapports de

THE NEWBERRY LIBRARY

nos collègues, voue à l'ignominie les lâches auteurs de ces forfaits : la reconnaissance nationale, qui s'exprimera par votre organe, pour les honorables victimes de la perfidie autrichienne, en retentissant à Vienne, consommera votre justice ; nos colonnes triomphantes, qui tant de fois ont vaincu *leurs invincibles légions*, compléteront la vengeance du peuple français.

Je sais que la morale des princes est assez indifférente aux représailles de l'opinion : mais la postérité, dont nous préparons le jugement, mais l'histoire qui les attend, mais la solitude de la conscience, mais le soulèvement des nations indignées qui s'élabore en silence, et que l'excès des outrages accélère, voilà leur tourment, leur supplice ! c'est celui de l'homme puissant qui fut parjure, lâche, traître, féroce : ils ne peuvent y échapper.

Vous avez présenté à la mémoire l'énumération des traitemens que nos collègues, que le général Beurnonville, que les citoyens qui leur étaient attachés, ont essuyés ; tous vendus, par un général français traître à son pays et à ses sermens, à un général allemand qui, n'étant ni Fabricius ni Eugène, enfreignit jusqu'à ces lois de l'honneur monarchique que l'on met à la place des vertus de l'homme libre. Vous les voyez assaillis par la cohorte des émigrés ; des émigrés, la lie des nations, le rebut des hommes qui ont quelque pudeur, et même des ministres despotes, qui les méprisent ; des émigrés, de ces hommes ignorans et insolens à la fois, pétris de préjugés et de vices, dont la philosophie depuis trente ans prédisait la chute, et qu'une crise salutaire a bannis de notre corps politique. Que la vigilance et la fidélité du magistrat, la surveillance des républicains, le courage de nos frères d'armes, que le génie de la constitution les empêchent à jamais d'y rentrer ! Vous voyez Drouet prisonnier de guerre, traité comme un vil scélérat, malgré les lois de la guerre. Vous voyez Maret et Semonville, ambassadeurs français, enlevés à main armée sur un territoire neutre, avec les personnes de leur suite, et plongés dans les cachots de Mantoue. Les Grisons se soulèvent ; la Confédération helvétique s'ébranle ; elle voit ce que cet excès d'audace présage aux descendans de Guillaume Tell, de la part des héritiers de Guesler ; mais bientôt une politique astucieuse enchaîne les courages et parvient à faire tomber les réclamations. Oui, tous ces affreux détails sont devant vos yeux, représentans du peuple : je ne veux point, en les retraçant, en affaiblir l'horreur

Voilà donc la politique des cours ! voilà donc leur inaltérable équité ! point de frein, point de lois : c'est ainsi que ces gouvernemens qui se plaignent de si bonne foi que les principes du nôtre sapent leur autorité, respectent en nous des droits qu'ils réclament si hautement pour eux-mêmes ; tel est enfin le sort que leur profonde humanité promet à ceux qui osent être libres.

Les ministres et les généraux d'un homme dont on excuse les ordres arbitraires par ce seul mot, *c'est le caprice de César*, ne rougissent point de *se coaliser* (c'est le terme) avec un brigand déshonoré, pour commettre une bassesse; et ils sont fiers ! sans doute c'est du privilége d'être, encore quelques heures, injustes impunément envers leurs semblables. En effet, quand on a une grande idée de son être, on ne fait rien d'indigne de soi. Oh ! qu'ils sont aveugles, insensés, ou horriblement pervers, ces Français qui, pouvant affermir la Constitution républicaine, appuyer un gouvernement régénérateur, fermer les plaies inévitables d'une révolution, et ramener par l'union, par la tendance au même but, la paix et le bonheur, compagnons de la liberté, appellent au contraire le bouleversement de leur patrie, et veulent, à travers des flots de sang humain, remonter le cours de la révolution ! et pourquoi ! pour se donner un maître, pour la restauration des bastilles, pour être gouvernés à l'allemande, abrutis par le fanatisme et l'imposture, et pour voir enfin, au milieu des cadavres sanglans des républicains, les lauriers de nos soldats prostitués aux pieds d'un homme de Vérone. Ah ! plutôt cent fois les prisons souterraines de Coblentz et de Mantoue, les forteresses d'Olmutz, de Spielberg, de Kœnigsgratz, de Custen ; plutôt ce tombeau de pierre où Beurnonville fut enfermé vivant, que de subir l'horrible tourment de voir la liberté, la douce égalité, quitter le sol de la France !

Ces sentimens, Citoyens collègues, sont les plus chères affections que les Français délivrés le 6 nivôse ont rapportées après trente-quatre mois de détention; leur franche et sublime expression a précédé auprès de votre commission les réclamations que plusieurs d'entre eux avaient à former. Il nous eût été doux de pouvoir vous offrir l'aperçu de ces réclamations, il vous l'eût été sans doute de les acquitter : l'exercice de la justice et de la générosité est un si précieux dédommagement de l'austérité des fonctions de législateur ! Mais ce desir, bien naturel à nos cœurs, à dû céder à un autre considération plus puissante : *la Constitution s'y oppose.*

En fixant les attributions des différens pouvoirs, elle a uni à la comptabilité une responsabilité positive que ne comporte point l'indépendance des fonctions législatives. Aussi, nous souvenant de la malheureuse facilité avec laquelle, dans d'autres temps, des indemnités, des graces, surprises à l'inattention ou à la fatigue des législateurs, avaient encombré nos finances, nous nous sommes félicités de ce que le Conseil, dans une affaire où la faveur est jointe à la plus exacte justice, pouvait donner un exemple de son rigide attachement aux principes conservateurs de la liberté et de la fortune nationale, en renvoyant au Directoire exécutif pour statuer. Identifiés à nos devoirs comme à nos maximes,

nos collègues nous ont déclaré que le bonheur d'avoir retrouvé leur patrie libre et constituée République, les avait payés de leurs souffrances. Heureux l'État où l'individu peut ainsi se sentir dans le souverain ! Sa force s'accroît en proportion de ce que l'existence du citoyen s'agrandit; et de tous les besoins, celui d'aimer, d'embrasser sa patrie, de ne vivre que pour elle, devient le premier et le plus impérieux. Quant à la mission en elle-même, ils la tenaient du Corps législatif : c'est au Corps législatif à prononcer si ceux à qui elle fut donnée l'ont remplie ; c'est à lui de juger si ceux qui se sont sacrifiés pour démasquer Dumouriez à la tête d'une armée puissante, devant des frontières ouvertes à l'ennemi, ont satisfait à leur devoir de représentans et de républicains.

Vous avez, par la même raison, à prononcer sur la mission de notre collègue Drouet, dont les actes paraîtront aussi fabuleux à ceux qui ignorent ce que peut dans un cœur passionné l'amour ardent de la liberté, que l'arrestation d'un roi parjure a paru criminelle aux humbles adorateurs des trônes.

Le même motif de fidélité pour la Constitution nous oblige, Représentans, à vous proposer de renvoyer au Directoire ce qui concerne les citoyens Maret et Semonville. L'objet de leur mission est tout entier du ressort du Directoire exécutif : seul il doit diriger la partie diplomatique, la suite des traités faits ou des alliances consenties ; seul aussi (et probablement il ne lui sera pas difficile de le faire), par la nature de ses attributions, par les relations qu'il entretient, il peut établir d'une manière incontestable aux yeux de tous les peuples, les détails révoltans de ce second attentat public. Ce qui nous en a été communiqué par les citoyens Maret et Semonville eux-mêmes, en nous donnant une haute idée du caractère et de la fermeté de ces agens politiques, nous a fait regretter de ne pouvoir ici payer le tribut dû à leurs souffrances et à leur captivité ; c'est de la réflexion, c'est de l'examen, qu'ils doivent le recevoir. Quant à celui du sentiment, il est commun à tous ; il appartient sur-tout à ces hommes généreux, mais pauvres, attachés tant aux représentans, au général, qu'aux ambassadeurs, et en qui l'on ne sait ce que l'on doit admirer le plus, ou l'attachement héroïque à la famille, ou le dévouement pour la patrie et l'orgueil d'en être membre.

Instrumens et flatteurs de la tyrannie, vous qui ne connaissez de droit que celui de la force, combien ces vertus antiques sont éloignées de vos mœurs ! Les coups, le mépris vous assouplissent : le cœur détermine un homme libre ; il paie l'amitié par l'amitié ; il n'a point de maîtres ; quelle que soit sa condition, il n'a que des égaux, tandis que vos maîtres, dans le malheur ou dans les fers, eussent été plus vils, plus rampans que des esclaves.

Vous avez pu, en effet, Citoyens collègues, dans les faits qui

vous ont été rapportés, observer avec indignation et douleur cet échange gradué de tyrannie et de servilité, qui, du haut du trône, renvoie la barbarie et le mépris de l'homme successivement jusqu'au dernier degré de l'échelle sociale.

Quel est donc ce funeste ascendant des besoins factices que nous nous sommes faits, si c'est par eux, si c'est par l'ignorance, que des hommes capables de raison et de liberté se laissent museler ainsi, et s'assimilent volontairement aux brutes, uniquement pour ne pas prendre la peine de se conduire eux-mêmes! Quelle opinion en devons-nous prendre de l'éducation ou du gouvernement qui les déprave à ce point! et combien sont haïssables ces complices du malheur des peuples, qui, au lieu de perfectionner le système de nos connaissances et de notre liberté, emploient chez nous leur activité pernicieuse à le détruire! Qu'ils sont dégradés, quand on les compare à ces mortels respectables que la différence des nations ne m'empêchera pas de chérir, à ces hommes dont nos collègues nous ont entretenus avec attendrissement, qui, nés et vivant sous des despotes, rehaussent, par leur admiration, l'éclat de notre nation victorieuse, préludent, pour ainsi dire, à la liberté de la leur, et consolent la philosophie et l'humanité par l'espérance de ce qu'ils peuvent devenir un jour!

O honte! leur mépris pour les vils émigrés égale la juste exécration dont ils les couvrent; et ces bourreaux de la patrie, dont l'unique étude est de propager la théorie des assassinats et celle de ces tortures affreuses pratiquées dans la malheureuse Vendée, quelques Français apostats osent les plaindre, les appeller, les admettre, les placer, les exciter, et leur cœur lâche et parjure connive avec leurs mains sanglantes! Nos hymnes guerriers vont éveiller l'enthousiasme au sein des nations étrangères; nos soldats, chantant la liberté et l'amour de la patrie, leur rappellent ces beaux jours de Sparte, où les élèves de Lycurgue marchaient à l'ennemi aux sons de la lyre de Tyrtée: et des gens blasés, que le nom de République effraie, permettent à peine à l'autorité de leur présenter l'image de nos victoires! Ils ont oublié quelle est la force du peuple, le nombre et la volonté des patriotes; et, se croyant nombreux à leur tour, parce qu'ils comptent les corrompus et les corrupteurs, ils prédisent, dans leur délire sanguinaire, les malheurs qu'ils souhaitent à cette nation que l'étranger appelle *la grande nation*; ils osent douter de la République, et c'est une voix allemande qui s'écrie: *Respublica florebit et manebit!* Oui, sans doute, elle est inébranlable; elle deviendra florissante. La nation n'est point dans ces bandes impures d'escrocs, d'agioteurs, de femmes perdues, d'assassins pour les rois, blasphémateurs du système de la liberté, parce qu'il les force au moins à dissimuler leurs vices; qui affament le peuple, qui conspirent sans cesse contre lui, pour qui la honte

d'une défaite n'est qu'un aliment à la rage, et qui disparaîtront à jamais, dès que le peuple, fatigué de leurs crimes, paraîtra une seconde fois. La nation existe dans ces vertueux pères de famille de tout état, de toute profession, qui n'ont point fait sept ans de sacrifices en tout genre pour en perdre les fruits, et reprendre les fers qu'ils ont brisés le 14 juillet et le 10 août : elle existe dans les hommes dont les talens et le génie servent à la libération des peuples : elle existe dans les magistrats fidèles, dans les artisans laborieux, dans ces armées républicaines, l'effroi des ennemis du dehors et des conspirateurs de l'intérieur; dans ces soldats malheureux que le sort des batailles a éloignés de leur patrie, que le respect des hommes libres accompagne, et que l'image de la République soutient : puissent-ils y rentrer bientôt avec l'olivier de la paix ! Elle existe aussi, la nation, dans ces martyrs révérés des secousses de la révolution, à qui leurs infortunes ont rendu plus chère la cause pour laquelle ils ont souffert, qui ont laissé leurs ressentimens personnels sur la paille de leurs cachots, et à qui les tourmens de la tyrannie n'ont jamais arraché un soupir que le despotisme ait pu compter pour lui. Ah ! c'est éterniser sa vie fugitive, que s'unir ainsi aux ames extraordinaires qui n'ont brillé que pour le bonheur du monde.

C'est dans ce sens qu'il est beau de se rappeler ces peines, et de retrouver dans sa carrière des actes qui l'honorent, et qui couvrent les erreurs ou les fautes. Je plaindrai en tout temps l'homme qui n'a jamais senti l'aiguillon de l'infortune. Dans un tems de révolution, je me défie autant de celui qui n'a point souffert, que de ceux qui ne savent point déposer leurs souvenirs amers sur l'autel de la patrie. Manlius ne vantait ses services que pour s'emparer du Capitole qu'il avait sauvé. Coriolan, exagérant l'injustice qu'il avait reçue de Rome, en machinait la perte. Ah ! quel est donc le patriote qui n'ait point à citer une injustice ou une blessure reçue ! Plus justes appréciateurs que nous peut-être, ces Français eux-mêmes, dont la longue captivité allume en ce moment notre indignation contre la tyrannie, ne pourraient-ils pas nous dire, en parcourant les événemens passés loin d'eux, comme Tacite en parlant d'Agricola : « Nous n'avons pas vu au » moins le sénat outragé, assiégé, environné d'ennemis armés ; » nous n'avons pas été témoins du massacre de tant d'illustres » défenseurs, et de la proscription de tant d'autres ; nous n'avons » pas entendu le tocsin sonnant contre la Représentation nationale, ni vu le simulacre auguste de cette patrie que nous » adorions dans les cachots, sanglant et mutilé, pleurant sur les » degrés de cet édifice, d'où partirent les premiers coups de feu » qui allumèrent la guerre civile ».

Enfans de la constitution républicaine, l'Élysée ou le Tartare de la postérité est ouvert devant vous.

Nos collègues et les Français rentrés avec eux ont donné, par trente-quatre mois de souffrances, des gages précieux à la vertu et à la République; il ne les laisseront pas perdre. Et nous aussi, nous en avons donné: rétrogradons en idée jusqu'en 1789, nous nous en convaincrons. Vous en avez donné tous, et de tels que le despotisme ne les oubliera jamais: voilà ce qu'il vous faut envisager, et non ces nuances d'opinion à l'aide desquelles on voudroit vous diviser. Quels motifs de consolation avaient-ils dans leur captivité! l'espérance en la République, et l'union entre eux, qui allégeaient le poids de leurs chaînes. Puisque les assassins nous rendent solidaires dans leurs projets, soyons-le donc entre nous dans l'action et dans les moyens; que les patriotes n'offrent plus, comme à ces grandes époques qui les ont rendus redoutables aux ennemis et aux traîtres, qu'ils n'offrent plus qu'un seul et immense bataillon, et la République est sauvée. Qu'est devenu Lamarre! il est mort dans les cachots! Que sont devenus Montgeroux, Tasistro! ils sont morts dans les cachots. Leurs familles, veuves, implorent votre justice. Cependant, sans le rapport de nos collègues, ce patriotisme que la férocité autrichienne a puni en eux, n'était point connu de vous; il n'avait point marqué, et le despotisme pouvait sans crainte leur pardonner et adoucir leur sort.

Représentans, que de sujets de réflexion! et combien il est vrai de dire que si chacun de nous se souvenait des services qu'il a rendus à la liberté, et des titres qu'il a acquis à la haine implacable des despotes, la révolution serait terminée, et cette digue que la France républicaine peut seule opposer en Europe au torrent dévastateur de la tyrannie coalisée, inébranlablement fixée.

Nous n'avions point un rapport à vous faire qui vous retraçât des détails que vous connaissez; nous savons d'ailleurs qu'une nation puissante et sage, qu'un Corps législatif instruit par l'expérience, ne doivent, comme le temps et l'histoire, buriner l'éloge des individus que sur leur tombe: vous en serez plus fondés à économiser ce trésor de la louange et de l'estime nationale, quand on vous verra la dispenser avec mesure dans une cause où la prodigalité ne serait que justice. Nous n'avons pas cru étrangères ni au rapport de nos collègues, ni à l'objet de la commission, ni à notre propre avantage, les observations résultant de ce qui vous a été dit par eux à la tribune. C'est en effet, Représentans (et ce motif a guidé votre commission), c'est honorer véritablement des hommes de courage, que d'attacher au souvenir de leurs actions les réflexions utiles que ces actions doivent produire.

152

N.° 10. *Loi qui ordonne l'impression du rapport ci-dessus.*

Du 27 Pluviôse, an IV de la République française, une et indivisible.

LE CONSEIL DES ANCIENS, adoptant les motifs de la déclaration d'urgence qui précède la résolution ci-après, reconnaît l'urgence.

Suit la teneur de la Déclaration d'urgence et de la Résolution du 25 Pluviôse.

Le Conseil des Cinq-cents, considérant qu'il importe de faire connaître promptement les principes républicains développés dans le discours fait en cette séance au nom de la commission chargée de l'examen de l'ensemble des rapports faits au Conseil par les représentans *Camus*, *Lamarque*, *Quinette*, *Bancal* et *Drouet*, et de la conduite tenue par le général *Beurnonville*, les ambassadeurs *Maret* et *Semonville*, et les personnes qui les accompagnaient et qui ont partagé leur captivité,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante:

ART. I.er Le rapport fait en cette séance, au nom de la commission, sera imprimé, distribué aux membres du Corps législatif, au nombre de deux exemplaires, envoyé aux départemens et aux armées.

II. La présente résolution sera imprimée.

Signé CAMUS, *président;* BÉZARD, F. LAMARQUE, J. H. BANCAL, QUIROT, *secrétaires.*

Après une seconde lecture, le Conseil des Anciens APPROUVE la résolution ci-dessus. Le 27 Pluviôse, an IV de la République française.

Signé GOUPIL-PRÉFELN, *président;* MURAIRE, LEBRUN, CLAUZEL, LECOUTEULX-CANTELEU, *secrétaires.*

Le Directoire exécutif ordonne que la loi ci-dessus sera publiée, exécutée, et qu'elle sera munie du sceau de la République. Fait au palais national du Directoire exécutif, le 27 Pluviôse, an IV de la République française.

Pour expédition conforme, *signé* LE TOURNEUR, *président;* par le Directoire exécutif, *le secrétaire général*, LAGARDE; *et scellé du sceau de la République.*

Certifié conforme :

Le Ministre de la justice,

Genissieux

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.